

COMMUNE DE BEUVRY LA FORET

NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

Conformément à l'article L 2313-1 du CGCT, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

I. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2026

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre ou suréquilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques ou en suréquilibre.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Les dépenses réelles prévisionnelles s'élèvent à 2 458 987,00 € pour un budget total de 2 758 987,00 € Elles sont en légères baissent par rapport au BP 2025 :2 496 563,00€

Les charges prévisionnelles de personnel augmentent très légèrement et prennent en compte les éléments extérieurs qui s'imposent à la commune : revalorisation du point d'indice, avancement d'échelon, recrutement agent non titulaire pour pallier aux agents en maladies.

Les prévisions du niveau de charges générales sont stables et tiennent compte des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux démarrés en 2023 et qui doivent être terminés au premier trimestre 2026

Les charges courantes et les charges financières sont stables également

Les atténuations de produits correspondent au dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties des jeunes agriculteurs

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes réelles prévisionnelles s'élèvent à 2 572 481,00 €, pour un budget total de 3 504 501.98,00€ et sont le résultat d'une estimation prudente mais ajustée.

Les atténuations de charges sont basées sur un niveau moyen de reversement des assurances statutaires.

Les prévisions de recettes ont été ajustées mais restent prudentes, et devraient être supérieures en fin d'exercice.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

- Les Restes à réaliser de 2025
- Les dépenses nouvelles sont essentiellement la continuation de travaux de l'année 2025 et principalement
 - Le solde des travaux de la RD 953 (223 500€)
 - Le solde des travaux de requalification de la Rue Saint Martin (132 688€)

4. SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

- Les Restes à réaliser de 2025

Les principales recettes nouvelles proviennent de :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (388 556,23 €)
- Fonds de compensation tva (216 000€)
- Taxe aménagement (5 000€)
- Virement de la section de fonctionnement (300 000€)

5. ANALYSE DE LA DETTE

Au 1er janvier 2026 le capital restant dû s'élève à 704 325.20 €, l'annuité de l'emprunt est de 47 336,67€
Le solde de la dette par habitant est de 244,47€ (habitant 2881) en 2025 il était de 260,54€
CONCLUSION

Le budget prévisionnel de l'année 2026 reflète une volonté de poursuivre la gestion rigoureuse et responsable engagée depuis plusieurs années, afin d'optimiser nos moyens financiers.

Fait à Beuvry la Foret le 02 Février 2026

Le Maire,

Léone PIERKOT

